



Motifs de la décision

Décret relatif aux canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures ou de produits chimiques

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, menée par voie électronique sur le site internet du ministère en charge du développement durable (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 25 janvier au 14 février 2013 inclus, huit observations ont été déposées.

Compte tenu du caractère très général de ces observations (toutes portaient sur des avis généraux sur le projet de texte), le texte n'a pas été modifié suite à la consultation du public.